

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – CONCERTATION PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le 04/06/2024 sur le site internet
ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE

Objet de la concertation publique

La loi APER (Accélération de la production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023 prévoit que les communes définissent sur délibération du conseil municipal, après concertation du public, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR).

La présente concertation doit permettre aux citoyens de donner leur avis et propositions, afin d'aider les élus de CHARNECLES à faire remonter les ZAE nR auprès du référent préfectoral énergies renouvelables.

ZAE nR : définition, intérêt

Les ZAE nR sont des Zones favorables aux énergies renouvelables (EnR) pour lesquelles il y a un potentiel en énergie renouvelable et qui auront fait l'objet d'une concertation.

Les ZAE nR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie.... Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé. Les projets situés ou non en ZAE nR seront soumis aux mêmes procédures réglementaires, et pourront ou non par la suite être autorisés.

L'intérêt des ZAE nR est pour la commune de pouvoir identifier les projets qu'elle souhaite voir sur son territoire. Les projets situés en ZAE nR feront l'objet d'avantages en termes de délais d'instruction et de soutiens financiers. Pour les porteurs de projet cela donne également un signal clair : si vous venez dans cette zone, vous venez sur un emplacement qui a été coconstruit avec les acteurs locaux.

Pour la détermination de ces zones, le Ministère de la Transition Énergétique a mis à disposition une plateforme cartographique national des EnR, élaborée par le CEREMA et l'IGN, et permettant de visualiser les potentiels ENR : <https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-EnR-Grand-public>

Libre aux citoyens et à la commune de suivre ou non les indications contenues dans la plateforme, en fonction de la connaissance de terrain de chacun.

De plus amples informations peuvent être disponibles sur le site du Ministère de la Transition Énergétique ainsi que sur le site de la préfecture de l'Isère.

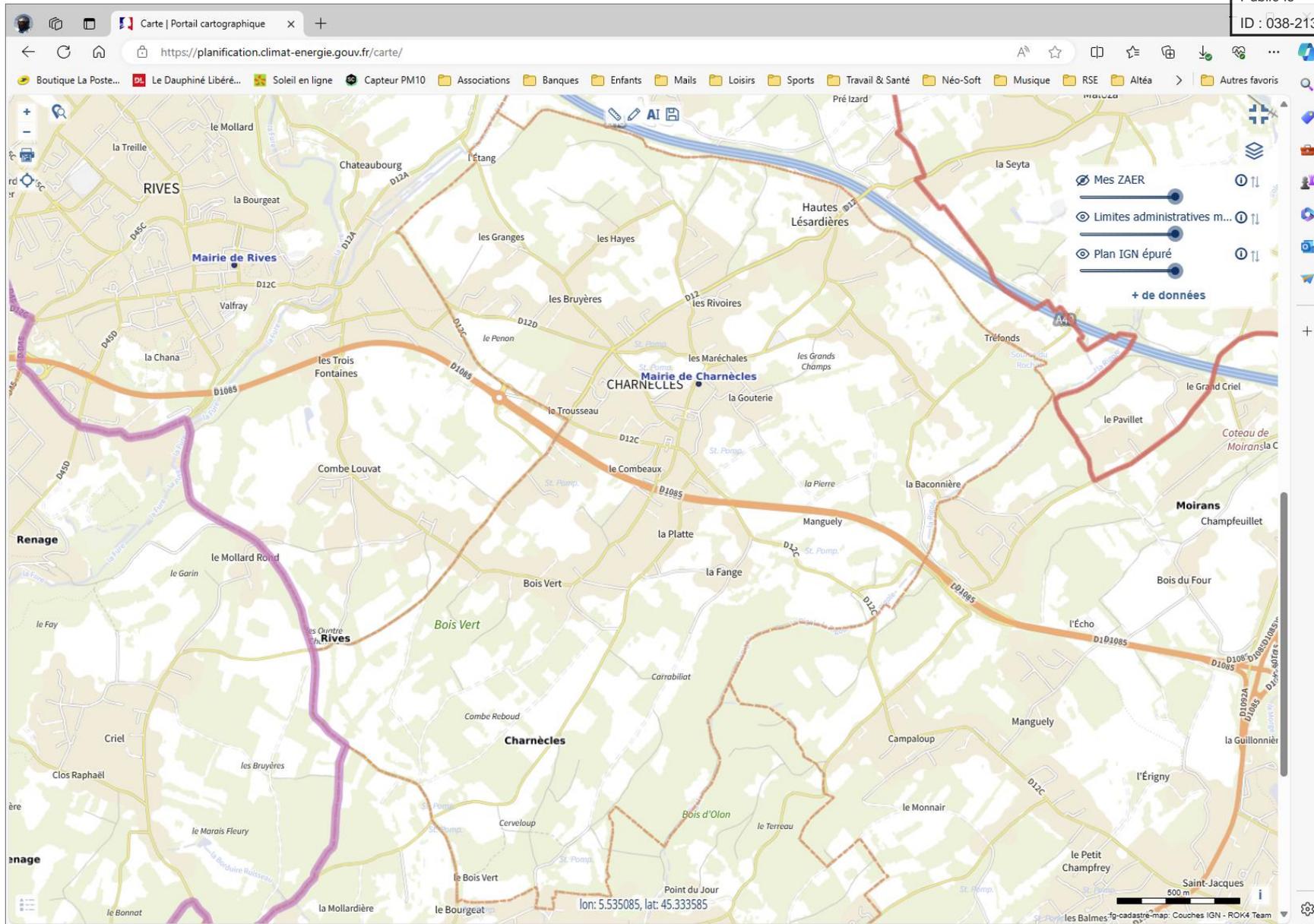
Modalités de la concertation sur les ZAE nR

La commune de Charnècles lance une concertation par voie électronique, du 20/04/2024 au 20/05/2024.

La commune a débuté une réflexion pour aboutir à de premières propositions de ZAE nR, visibles ci-dessous. Vous êtes invités à nous faire part de vos avis et propositions par courriel à participationcitoyenne@ville-charnecles.fr.

Cartes générales – vue d'ensemble :

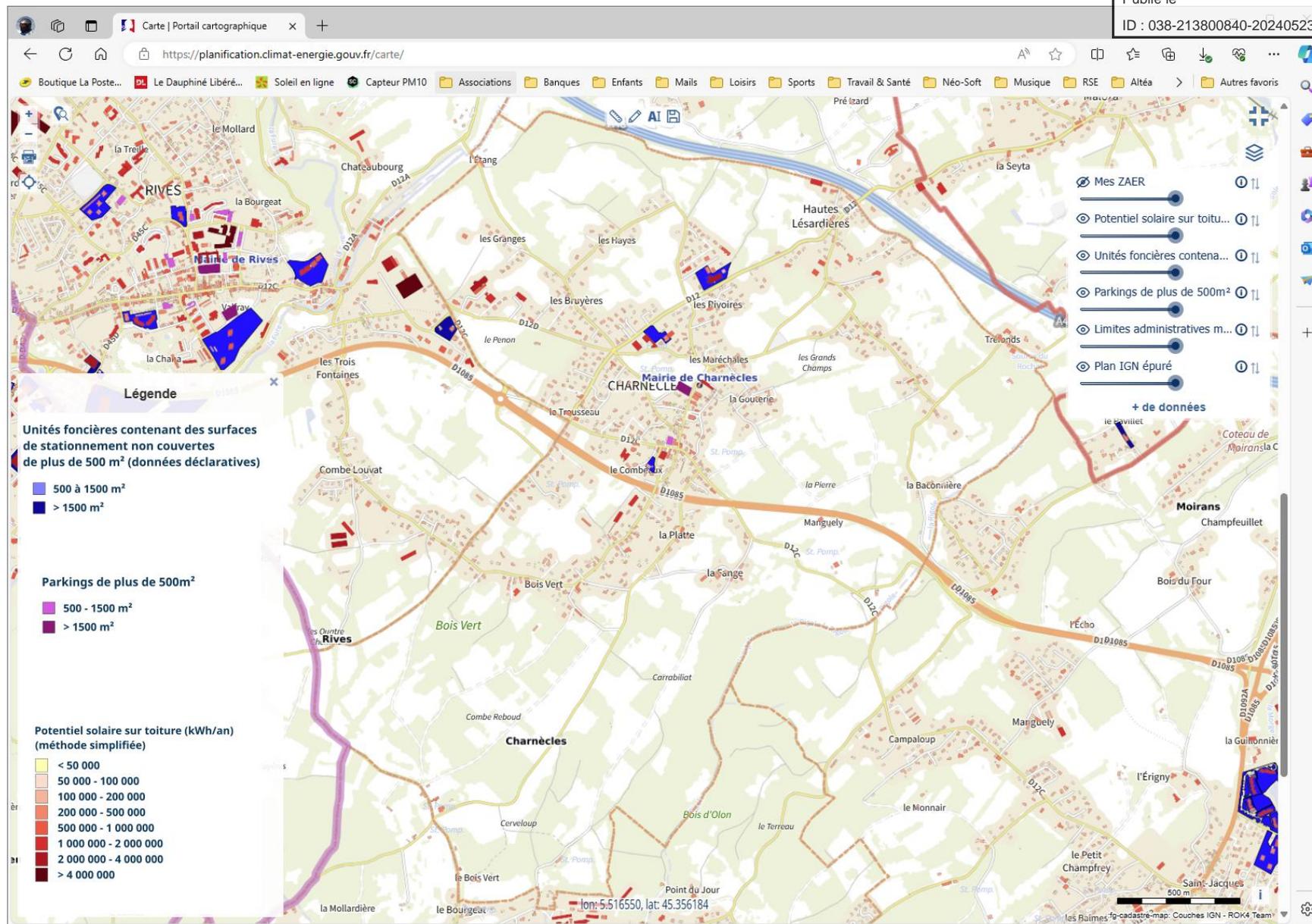
Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE



Potentiel solaire en toiture* :

Proposition de la municipalité : déclaration de potentiel sur l'outil de planification

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE

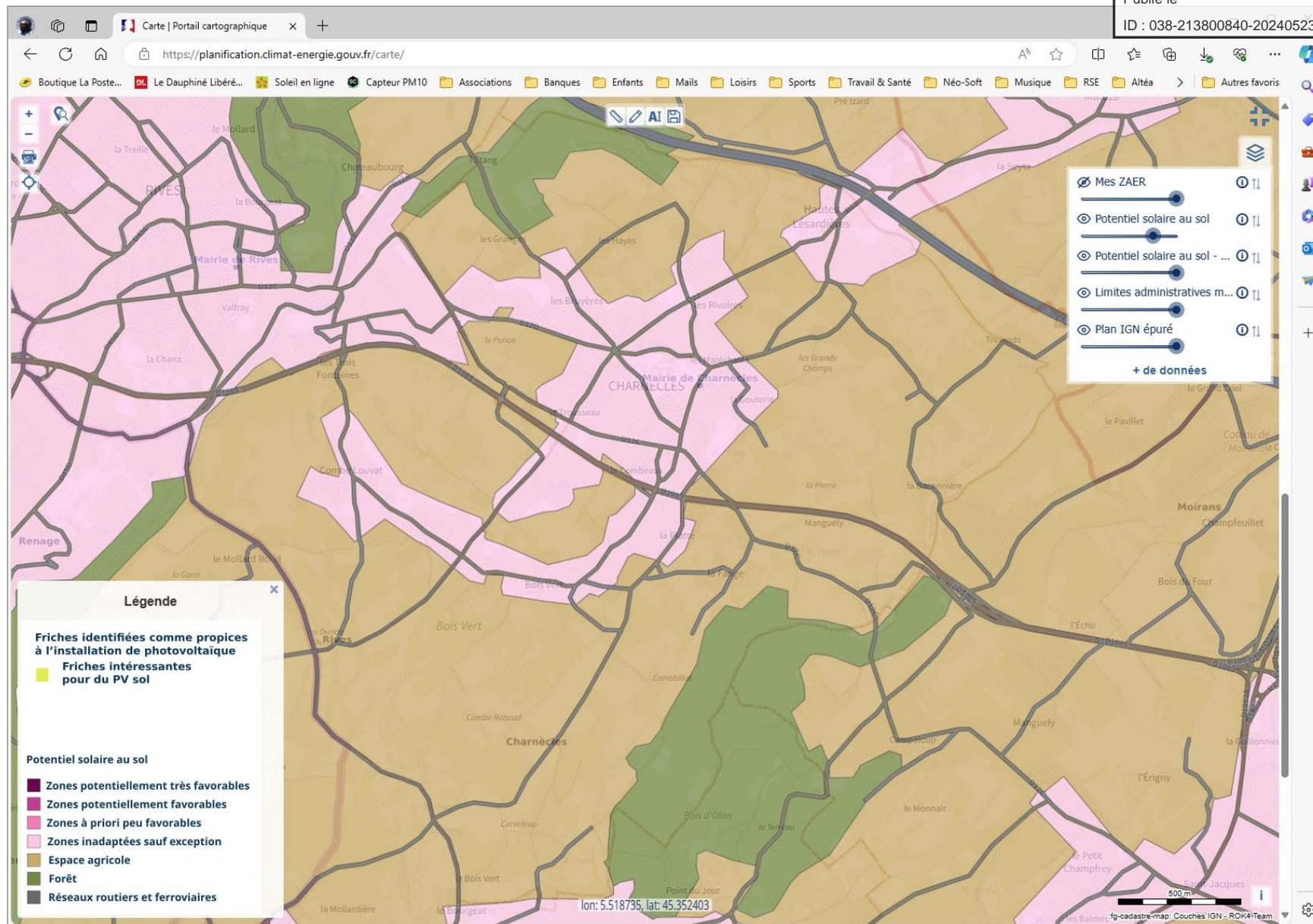


* cette rubrique regroupe les projets solaires photovoltaïques sur bâtiment ou en ombrières de parking, ainsi que le solaire thermique.

Potentiel solaire au sol :

Proposition de la municipalité : pas de déclaration de travaux, sauf si...

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE

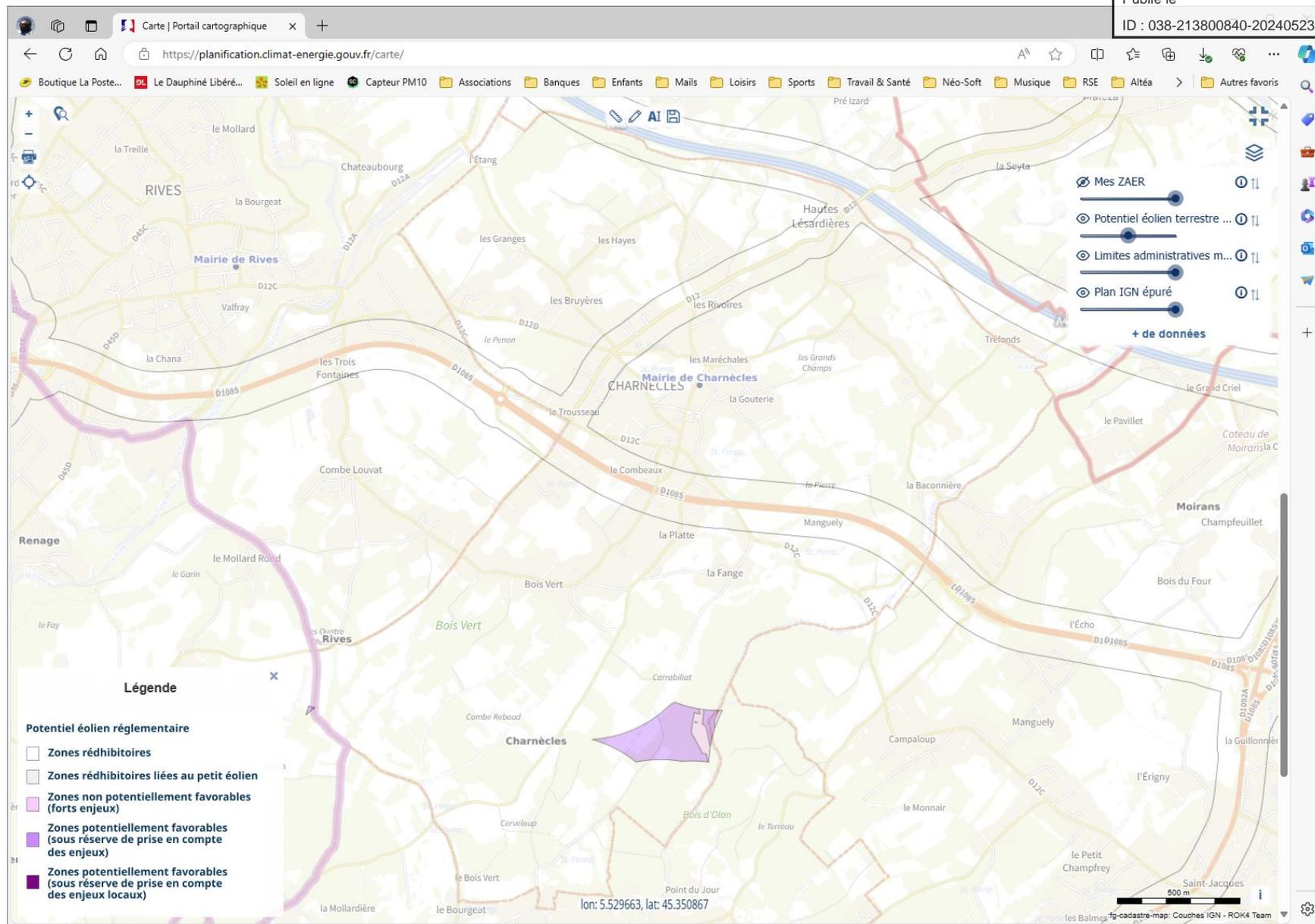


Le territoire est partagé entre forêts, espaces agricoles, et zones inadaptées sauf exception. Une telle production ne pourrait donc voir le jour que sous la forme d'agrivoltaïsme. Nous appelons les exploitants et propriétaires agricoles qui étudieraient le sujet à nous contacter.

Potentiel éolien terrestre :

Proposition de la municipalité : pas de déclaration de potentiel

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE

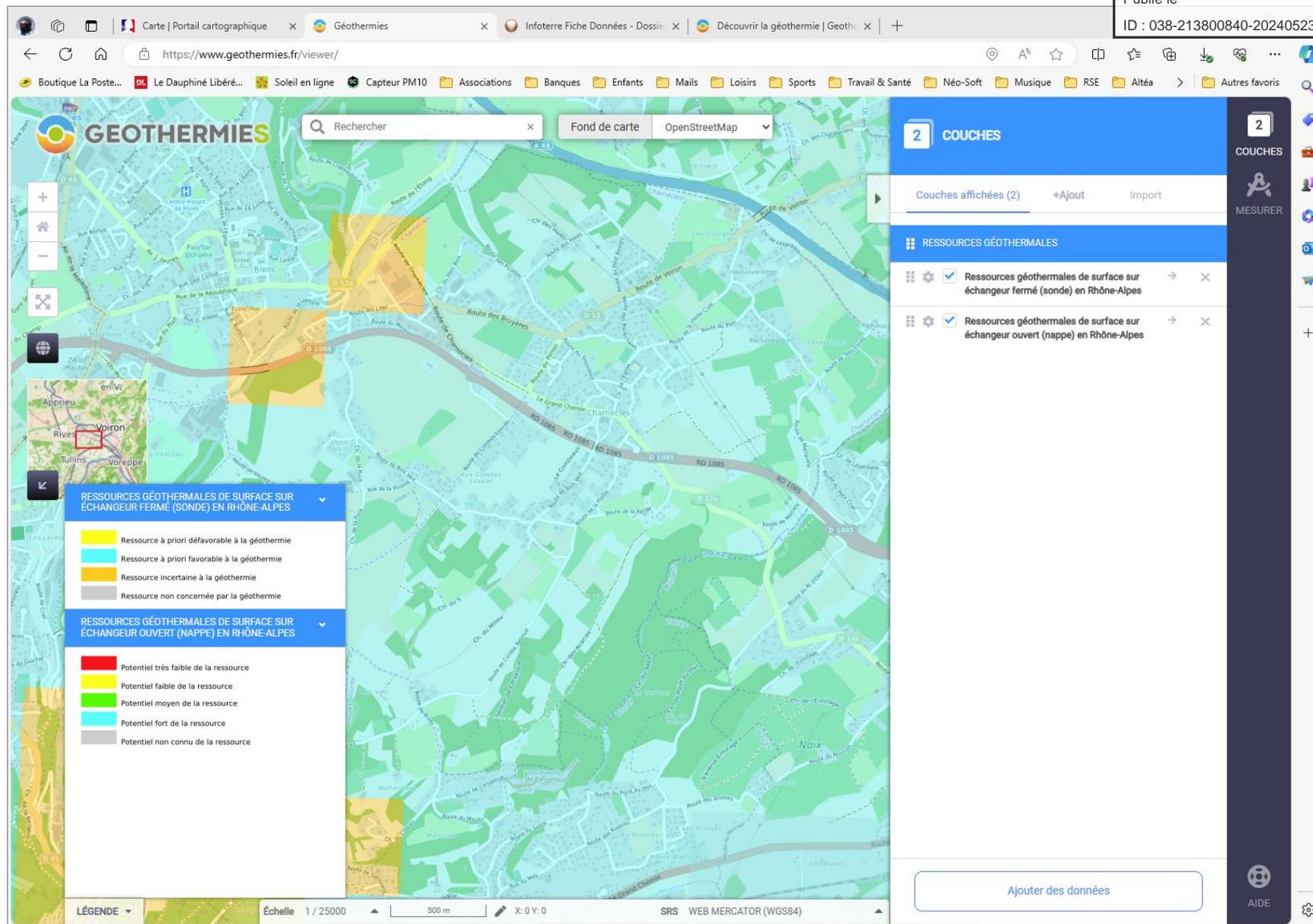


La quasi-totalité du village est en zone réhabilitoire (contraintes réglementaires liées à l'habitat, aux infrastructures militaires avec le Synchrotron de Grenoble à moins de 15 km, et aux infrastructures aéronautiques civiles avec l'aéroport de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs). Les enjeux à prendre en compte sur la petite zone non potentiellement favorable sont une autre contrainte réglementaire liée à une pente supérieure à 30 degrés.

Potentiel géothermique :

Proposition de la municipalité : pas de déclaration de potentiel

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE

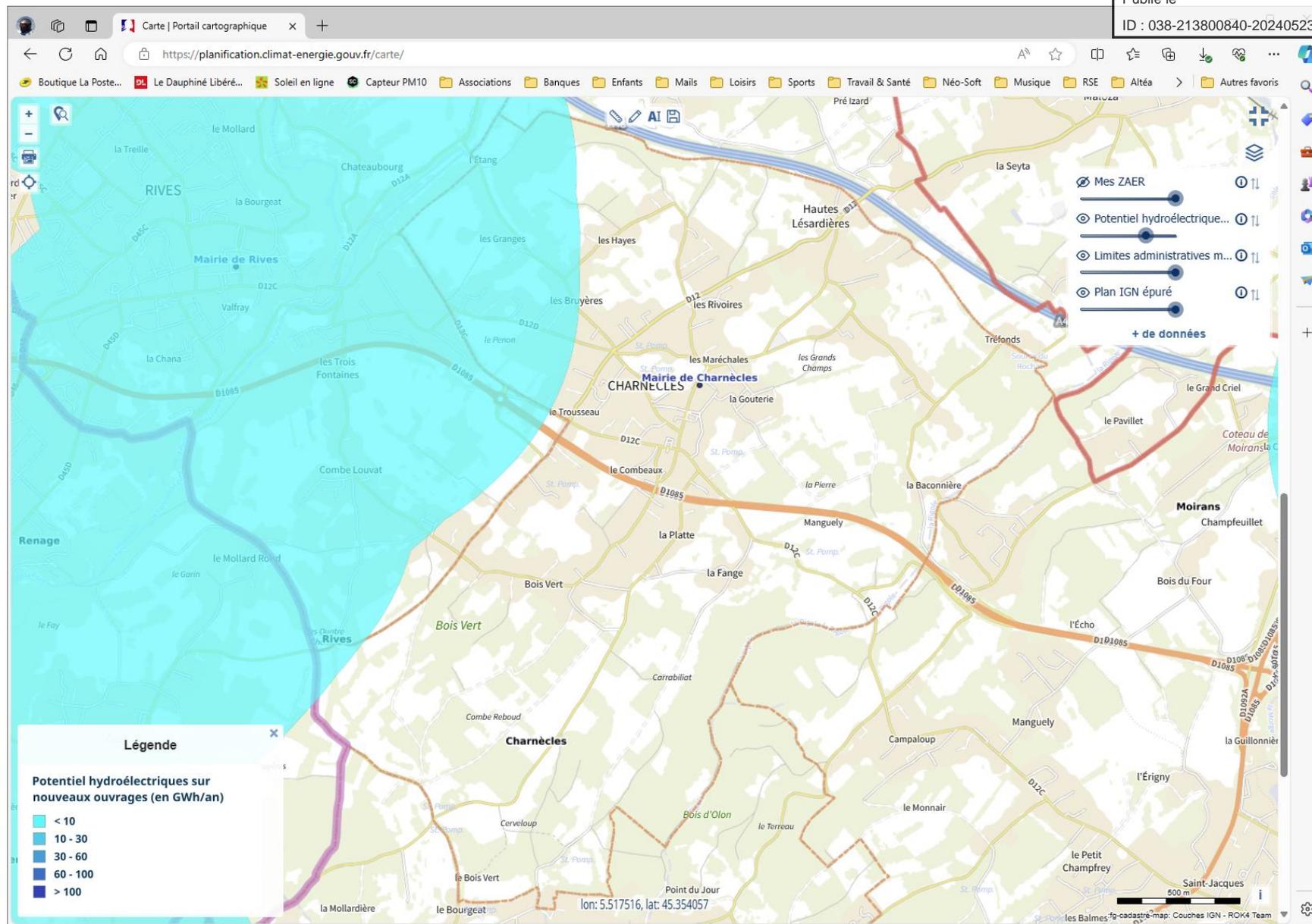


Pas de ressources géothermales de surface (0 à 200 mètres de profondeur) sur échangeur ouvert (nappe) sur la commune. Pas d'étude du potentiel réel des ressources géothermales de surface en échangeur fermé (sonde), la ressource est notée « a priori favorable ». Peu de surfaces communales exploitables pour des projets qui ne seraient pas individuels.

Potentiel hydroélectrique :

Proposition de la municipalité : pas de potentiel

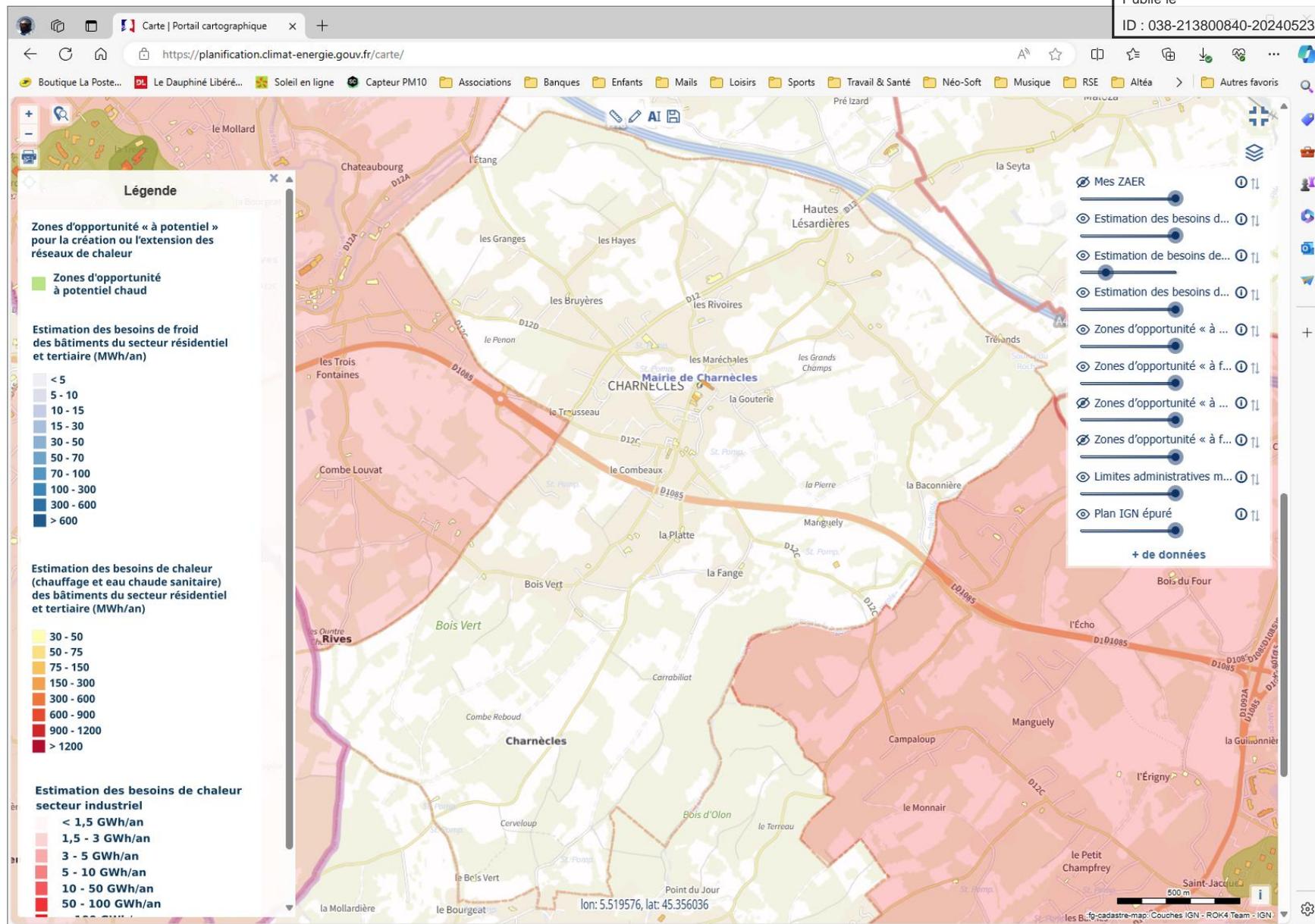
Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE



Pas de potentiel de production sur le Ri d'Olon. Les zones indiquées correspondent au bassin versant de la Fure (les éventuels ouvrages ne pourraient donc pas être installés sur le territoire de Charnières).

Potentiel de développement des réseaux de chaleur et de froid : Proposition de la municipalité : pas de développement de potentiel

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE



Pas de besoins du secteur industriel, faibles besoins pour les secteurs résidentiels et tertiaires (très diffus). L'ensemble école/cantine/gymnases/salles est déjà alimenté par un réseau de chaleur.

Installations individuelles « bois énergie » : Proposition de la municipalité : déclaration de potentiel sur la

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213800840-20240523-2024_0026-DE